

PRESENTATION DES COMMISSIONS, COMITES ET GROUPES DE L'AMAFI

L'AMAFI exprime pour le compte de ses [adhérents](#) une voix collective sur toutes les problématiques liées au cadre d'exercice des activités de marché, que ces problématiques soient liées :

- A la définition des conditions dans lesquelles ce cadre doit évoluer (action amont auprès des personnes en charge au niveau national, européen ou international, des différentes phases d'élaboration des textes applicables),
- A la mise en œuvre opérationnelle de ces textes (action aval afin d'aider ses adhérents dans les adaptations qu'ils doivent mener),
- Ou encore à l'animation du débat public autour du rôle économique et social des marchés.

Sous le contrôle de son Conseil d'administration, les éléments à partir desquels sont déterminées les positions de l'AMAFI sont définis dans différentes enceintes. Ces enceintes sont de trois grands types selon qu'elles sont constituées sous la forme de Commissions, de Comités, ou de Groupes.

Les Commissions, Comités et Groupes sont formés de représentants des adhérents de l'Association et, dans certains cas, de personnalités extérieures. Leurs membres, souvent des responsables d'activités ou de fonctions au sein de leur établissement, apportent leur expertise et leur expérience professionnelle dans les domaines de compétence dévolus à chaque enceinte. Les travaux des Commissions, Comités et Groupes sont menés avec l'aide des Pôles autour desquels est organisée l'Association afin de structurer l'action collective qu'elle conduit. C'est dans le cadre de ces différentes enceintes que sont élaborés la plupart des documents produits par l'AMAFI, notamment lorsqu'il s'agit de prises de positions professionnelles en réponse à des consultations menées au niveau international, européen ou national dans les domaines intéressant les acteurs de marché.

✚ Les **Commissions** sont établies par voie statutaire afin de marquer l'attention particulière que porte le Conseil aux questions qu'elles sont chargées de traiter. Elles se réunissent périodiquement sous l'autorité d'un Président nommé par le Conseil. [2 Commissions](#) interviennent dans le domaine de l'action collective.

- **La Commission de la Négociation Collective - CNC**

L'AMAFI est le syndicat patronal signataire de la Convention Collective Nationale des activités de marchés financiers - (CCNM), reconnu en tant que tel comme représentatif pour la branche professionnelle des activités de marchés financiers. La CNC est chargée de la négociation avec les organisations syndicales et de l'animation de la vie sociale de la branche.

Elle s'appuie sur le Pôle Affaires sociales (Directrice : Alexandra Lemay-Coulon).

- **La Commission Action Européenne – CAE**

Les institutions européennes ont une importance croissante dans la fixation du cadre d'exercice qui s'applique aux adhérents de l'AMAFI. La CAE (créée en juillet 2018) définit et assure le suivi des actions de représentation d'intérêts entreprises par l'Association concernant les textes élaborés directement ou indirectement dans le cadre des institutions européennes. Ses travaux sont notamment menés à partir de ceux réalisés dans les Comités et Groupes.

Elle s'appuie sur le Pôle Affaires européennes et internationales (Directeur : Arnaud Eard).

✚ Les **Comités** mènent leur action dans les grands domaines d'intérêt pour l'Association. Chacun d'eux est un lieu de réflexion et d'échanges sur les problématiques entrant dans son champ de compétences, que ces problématiques soient traitées dans leur versant amont ou aval. En amont, il s'agit de faire valoir les préoccupations des adhérents lors de l'élaboration du cadre d'exercice, et notamment – mais sans que cela ne soit l'unique voie – à l'occasion des processus de consultation qui sont menés par les institutions internationales ou européennes, les pouvoirs publics où les autorités de régulation. En aval, il s'agit d'aider les adhérents dans la mise en œuvre de leur cadre d'exercice en mettant à leur disposition des contrats-types, des guides professionnels, des documents de questions-réponses, d'analyse, de présentation, ...

À ce titre les Comités peuvent constituer des Groupes spécifiques auxquels est dévolue la responsabilité de traiter des sujets particuliers (*v. infra*), soit de façon pérenne, soit de façon ponctuelle.

Les Comités se réunissent sous l'autorité d'un Président, représentant d'un adhérent, dont la nomination est validée par le Conseil. Sauf nécessité, ils se réunissent périodiquement (en général une dizaine de fois par an) selon un calendrier fixé à l'avance. [9 Comités](#) existent.

- **Comité Conformité**

Domaine de compétence : Toutes les problématiques de conformité auxquelles peuvent être confrontés les adhérents.

Il s'appuie sur le Pôle Conformité (Directrice : Pauline Laurent)

- **Comité Conformité Banque Privée**

Domaine de compétence : Toutes les problématiques de conformité ayant trait aux activités de Banque Privée telles que la protection de la clientèle – à la fois professionnelle et de détail – et les problématiques de distribution d'instruments financiers.

Il s'appuie sur le Pôle Conformité (Directrice : Pauline Laurent)

- **Comité Fiscal**

Domaine de compétence : Toutes les questions d'actualité fiscale intéressant le secteur des marchés.

Il s'appuie sur le Pôle fiscal (Conseiller : Eric Vacher).

- **Comité Juridique**

Domaine de compétence : Toutes les problématiques juridiques auxquelles peuvent être confrontés les adhérents.

Il s'appuie sur le Pôle Juridique (Directrice : Claire Boiget).

- **Comité Opérations Financières**

Domaine de compétence : Toutes les problématiques auxquelles peuvent être confrontés les adhérents en tant que professionnels intervenant aux côtés des émetteurs pour la réalisation d'opérations de toute nature du marché primaire actions : augmentations de capital, introductions en bourse, émissions d'obligations convertibles, OCEANE et autres produits de financement des émetteurs, ...

Il s'appuie sur le Pôle Juridique (Directrice : Claire Boiget).

- **Comité Matières premières - CMP**

Domaine de compétence : Toutes les problématiques auxquelles peuvent être confrontés les adhérents en tant qu'intervenants, plateformes de négociation ou chambre de compensation sur les dérivés sur matières premières, qu'il s'agisse de matières premières agricoles, de métaux, ou d'énergie (pétrole, gaz, électricité).

Il s'appuie sur le Pôle Activités de marché (Directeur : Emmanuel de Fournoux).

- **Comité PME et ETI**

Domaine de compétence : Toutes les problématiques ayant trait au maintien et au renforcement d'un écosystème favorable en France au financement par le marché des valeurs petites et moyennes.

Il s'appuie sur le Pôle Activités de marché (Directeur : Emmanuel de Fournoux)

- **Comité Post Marché (créé conjointement avec l'Association des Professionnels des Titres - AFTI)**

Domaine de compétence : Traiter les questions techniques et règlementaires relatives aux activités de compensation, de règlement-livraison, et de déclaration aux régulateurs.

Il s'appuie sur le Pôle Activités de marché (Directeur : Emmanuel de Fournoux).

- **Comité Structure de marché - CSM**

Domaine de compétence : Toutes les problématiques relatives à l'organisation et la structure des marchés (actions, obligations et dérivés) que le nouveau dispositif MIF 2 a profondément renouvelées.

Il s'appuie sur le Pôle Activités de marché (Directeur : Emmanuel de Fournoux).

✚ Les **Groupes** sont constitués par les Comités. Ils le sont de façon pérenne lorsque l'intensité et la récurrence d'une problématique nécessite qu'elle soit traitée en réunissant des expertises particulières dans la durée. Ils le sont de façon ponctuelle lorsqu'il s'agit de mener à bien un dossier spécifique, cette formule permettant en outre de constituer des Groupes communs à plusieurs Comités.

Les Groupes sont trop nombreux pour pouvoir être tous cités. Quelques-uns d'entre eux mis en place de façon pérenne sont toutefois illustratifs :

- Les **Groupes Contrat de liquidité** et **RGPD** s'appuient sur le Pôle Juridique.
- Les **Groupes Abus de marché, MIF2 Gouvernance Produits, MIF2 Coûts et charges, PRIIPs, contrôles de conformité et LCB FT** s'appuient sur le Pôle conformité.
- Le **Groupe Finance durable** s'appuie sur le Pôle Activités de marché.

✚ La composition des Commissions et Comités ainsi que la liste détaillée des Groupes sont disponibles dans l'espace adhérent sur www.amafi.fr.

Personnes à contacter pour toutes questions liées aux Commissions, Comités et Groupes AMAFI :

Pôle Communication : M. Philippe Bouyoux, 01 53 83 00 84 - pbouyoux@amafi.fr

Pôle Conformité : Mme Pauline Laurent, 01 53 83 00 87 - plaurent@amafi.fr

Pôle Européen : M. Arnaud Eard - 01 53 83 00 75 - aeard@amafi.fr

Pôle Fiscal : M. Eric Vacher, 01 53 83 00 82 - evacher@amafi.fr

Pôle Juridique : Mme Claire Boiget, 01 53 83 00 91 - cboiget@amafi.fr

Pôle Marché : M. Emmanuel de Fournoux, 01 53 83 00 78 - edefournoux@amafi.fr

Pôle Social : Mme Alexandra Lemay-Coulon, 01 53 83 00 71 - alemaycoulon@amafi.fr

